

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-326 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
52 bis rue Gustave Dechézeaux
Pour permettre le stationnement de véhicules de chantier
afin d'évacuer des gravats

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

ART LINDO
8 ter RUE DE LA CROIX MICHAUD
17630 LA FLOTTE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour permettre le stationnement de véhicules de chantier afin d'évacuer des gravats, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 52 bis rue Gustave Dechézeaux.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du lundi 8 juin 2026 à 8h00 au mardi 30 juin 2026 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 52 bis rue Gustave Dechézeaux, au droit du chantier, pour permettre le stationnement de véhicules de chantier afin d'évacuer des gravats, par l'entreprise « ART LINDO ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « ART LINDO ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- ART LINDO.

Fait à La Flotte, le 9 juin 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

Pour le Maire absent,
le 1er adjoint
Loïc SONDAG

